PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CACOUNA

Le 20 août 2012

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le vingtième jour d'août deux mille douze (2012) à 19h00, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'Amours	s #1	présent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Gilbert Dumont	#4	présent
André Guay	#5	absent
Carol Jean	#6	présent

1. Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 19h00, la mairesse, madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

Les conseillers ont tous reçu l'avis de convocation selon la loi.

Madame Ghislaine Daris, mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

<u>2012-08-237.2 MDDEP - Demande pour certificat d'autorisation - Travaux entre la rue Beaulieu et la Meunerie</u>

Suite aux travaux d'égouts prévus dans le secteur de la rue du Patrimoine entre la rue Beaulieu et la Meunerie, des discussions ont eu lieu avec le Ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs demandant à la Municipalité de ne pas connecter les services aux bassins aérés en 2012.

Attendu que le conseil a discuté de l'opportunité de faire les travaux d'égouts sur la rue Patrimoine entre la rue Beaulieu et la Meunerie à l'automne 2012;

Attendu que la Municipalité est consciente qu'il faut un historique du fonctionnement des bassins aérés;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Carol Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna avise le Ministère du Développement durable, l'Environnement, et des Parcs qu'elle s'engage à ne pas autoriser le raccordement sur la nouvelle conduite d'égout domestique avant que les résultats du rendement de la nouvelle station d'épuration ne soient disponibles pour démontrer sa capacité à recevoir ces nouveaux usagers, et ce à la satisfaction du MDDEP.

3. Avis motion - règlement d'emprunt travaux entre la rue Beaulieu et la Meunerie

Avis de motion est régulièrement donné par monsieur Gilles D'Amours conseiller, de la présentation à une prochaine réunion, d'un règlement décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux d'égouts pluviaux et sanitaires entre la rue Beaulieu et la Meunerie (entre le 860 et le 882 rue du Patrimoine).

2012-08-238.4 Contrat - travaux entre rue Beaulieu et Meunerie

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna a un projet de prolongement des services d'égouts sanitaires et pluviaux sur la rue du Patrimoine Est;

Attendu que le dit conseil a demandé des soumissions publiques pour l'exécution de ces travaux:

Attendu que les soumissions ont été ouvertes le 31 mai 2012;

Attendu que la firme d'ingénieurs SNC Lavallin a analysé les documents de soumission déposés;

Attendu que la plus basse soumission était Excavations Bourgoin & Dickner Inc. au montant de 451 474.\$ plus taxes;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accorde le contrat pour l'exécution des travaux d'égouts pluviaux et sanitaires entre la rue Beaulieu et la Meunerie (entre le 860 et le 899 rue du Patrimoine) à Excavations Bourgoin & Dickner Inc. au montant de 451 474\$ plus taxes soit la somme de 519 082.23\$ conditionnellement à la réception des autorisations gouvernementales.

Que ce contrat soit payé à même le règlement d'emprunt en cours d'adoption.

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, directrice générale soient autorisées à signer le contrat avec Excavations Bourgoin & Dickner Inc. pour la Municipalité de Cacouna aux conditions énumérées.

2012-08-239.5 Sortie des services aqueduc et égouts - 500 rue du Patrimoine

Dépôt d'une soumission pour apporter les services d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux à partir de la station de pompage vers la limite du terrain du 500 rue du Patrimoine.

Attendu que le service d'aqueduc était déjà en façade du 500 rue du Patrimoine;

Attendu qu'une soumission a été déposée pour apporter les services d'aqueduc et d'égouts sanitaires et pluviaux à partir de la station de pompage SP5 située à proximité;

Attendu que la municipalité était d'accord pour payer les services d'égouts sanitaires et pluviaux;

Attendu que la propriétaire du 500, rue du Patrimoine est d'accord pour payer le service d'aqueduc;

En conséquence,

Il est proposé par madame Francine Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accorde à Excavations Bourgoin & Dickner Inc. le contrat pour apporter les services d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux à la limite ouest du terrain du 500 rue du Patrimoine pour un coût de 9442.\$ plus taxes soit la somme 10855.94\$ le tout conditionnellement :

Que madame Simard s'engage par écrit à payer le service d'aqueduc au montant de 3776\$ plus taxes soit la somme 4341.45\$ et le conseil assumera les frais d'égouts pluviaux et sanitaires qui représentent la somme de 5 666\$ plus taxes soit la somme 6514.48\$.

Que les travaux soient exécutés d'ici 21 jours soit le 11 septembre 2012.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

2012-08-240.7 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 20h30 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Madeleine Lévesque, dir. gén. /sec. trés.	Ghislaine Daris, mairesse	
